



# ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2009-2010 – Séance no 4 – 15 mars

## RÉSOLUTION adoptée à l'unanimité

### Avenir de la FORMATION CONTINUE et des RESPONSABLES des DISCIPLINES SPÉCIALES

#### Considérant d'une part

- La loi sur l'instruction publique (LIP), art. 6A ;
- Le règlement fixant le statut du corps enseignant (B 5 10.04), art. 81 et 83 ;
- La charte et cahier des charges de l'enseignant primaire (1996) ;
- L'accord signé entre le DIP et les associations représentatives du personnel enseignant portant sur le partenariat en matière de formation initiale et continue (9 février 2010) ;
- La prochaine implantation du plan d'études romand (PER) ;
- L'importance renouvelée de toutes les disciplines scolaires pour la formation équilibrée des élèves,

#### Et considérant, d'autre part

- Les engagements pris par le conseiller d'Etat en charge du DIP le 18 avril 2008 devant les maîtres-ses spécialistes au sujet de la pérennité des responsables des disciplines spéciales (+ courrier du 14 mai 2008) ;
- Les projets de fermer l'actuel centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP), de modifier les missions des formatrices et formateurs engagé-e-s au CeFEP et de supprimer la fonction de responsable de discipline spéciale (en éducation physique, éducation musicale et arts visuels) ;
- Les menaces proférées par la direction générale de l'enseignement primaire (DEGEP) de diminuer – sans aucune concertation – la formation continue personnelle à laquelle a droit le corps enseignant primaire ;
- L'absence de toute ressource financière destinée à assurer la formation continue du corps enseignant primaire au sein du nouvel institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), censé prendre le relais en 2011,

#### **Les déléguées et les délégués, réuni-e-s en Assemblée le 15 mars 2010,**

- Exigent que la continuité de la formation continue du corps enseignant primaire (FC de l'EP) soit assurée ;
- Estiment qu'il n'y a pas lieu de toucher aux ressources existantes tant qu'aucune politique alternative n'a été clairement négociée avec les personnels concernés (enseignants, formateurs, responsables des disciplines spéciales, etc.) ;
- S'opposent au démantèlement du dispositif actuel de FC de l'EP ;
- Refusent que les formateurs et formatrices soient relégué-e-s à la rentrée 2010 à une pseudo fonction de coordinatrices et coordinateurs pédagogiques, sans véritable cahier des charges ;
- Dénoncent le fait que ces formateurs et formatrices soient placé-e-s en situation d'opter ou non pour cette fonction et sans perspective alternative de reconnaissance et de développement de leurs compétences professionnelles ;
- Déplorent la manière dont le personnel du CeFEP est traité par la DGEP, sans considération pour l'important investissement qu'il a consenti depuis des années, et ce malgré des conditions de travail qui n'ont cessé de se dégrader ;
- Contestent l'intention de la DGEP de renoncer aux postes de responsables de disciplines spéciales ;
- Revendiquent un véritable partenariat social tenant compte des demandes réitérées de l'association professionnelle de traiter les questions qui précèdent en commission paritaire de la formation ;
- Exigent que les conditions de FC personnelle (notamment les 4 jours sur temps d'enseignement) soient reconduites en 2010-2011 avec des modalités conformes à l'accord signé en février 2010 (le choix de la FC appartient à l'enseignant-e) ;
- Subordonnent leur soutien à l'implantation du PER au fait que des ressources spécifiques et supplémentaires de formation soient consacrées à cette opération.

#### **En conséquence, les déléguées et les délégués demandent au chef du département de**

- Suspendre tout changement lié au CeFEP tant que le cadre de la concertation ne sera pas respecté et qu'un accord propre à garantir un véritable avenir de la FC de l'EP ne sera pas établi ;
- Maintenir dans leurs fonctions les responsables de disciplines spéciales (éducation physique, éducation musicale et arts visuels) afin que l'enseignement en matière d'activités artistiques, culturelles et physiques soit encadré par des personnes compétentes et garantes des attentes dans ces domaines spécifiques,

**Et prennent la résolution de lutter, si nécessaire et par tous les moyens d'action possibles, pour sauvegarder un système de formation continue professionnelle négocié et performant.**

**Résolution adoptée à l'UNANIMITÉ (aucune abstention)**